

C'LA communauté



2020-2026

Sommaire

Le contexteP/3

La méthodeP/4

Le projet.....P/5

La gouvernance.....P/8

Le pacte fiscal & financier.....P/8



L'édito

J'ai le plaisir de vous présenter le Projet de Territoire voté en conseil communautaire le 7 juillet 2021. Ce projet témoigne de la volonté politique de permettre à chaque élu de contribuer à sa construction dans le cadre d'un travail collectif. Ainsi, à

travers une méthode participative à la rencontre de l'ensemble des Conseils municipaux, sommes-nous arrivés à :

- fédérer les élus autour du recensement des enjeux présents et à venir pour notre bassin de vie,
- établir un plan d'actions fixant la feuille de route de la mandature.

L'engagement de l'équipe projet, constituée de techniciens et d'élus, a facilité l'épanouissement d'une nouvelle façon de travailler, gage de réussite pour la conduite et la mise en œuvre des actions. Le projet tel que présenté est ambitieux et réaliste. Il permettra de saisir les opportunités au bénéfice du territoire intercommunal et de ses habitants. La CCCLA se dote ainsi d'un outil prenant appui sur des leviers qui positionnent le territoire comme un espace de vie, de vitalité économique, de cohésions sociale et territoriale.

Nous démontrons ici la force du collectif et notre capacité à assumer notre responsabilité politique, à nous projeter ensemble vers l'avenir. La CCCLA est incarnée aujourd'hui par ce projet à partager avec les citoyens. Il nous appartiendra de le faire vivre, de l'affiner encore à travers le travail des différentes commissions, et de le mettre en œuvre en gardant le cap qui a guidé son écriture.

Je tenais à remercier très sincèrement toutes celles et tous ceux qui avec un esprit constructif et positif, se sont mobilisés autour de l'élaboration de notre Projet de Territoire.



LE CONTEXTE

La Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois (CCCLA) est issue de la fusion, le 1^{er} janvier 2013 des quatre intercommunalités de Castelnaudary Bassin Lauragais, de l'Hers et Ganguise, du Lauragais Montagne Noire et du Nord-Ouest Audois.

La CCCLA regroupe 43 communes sur 484 km² où vivent 26 668 habitants dont 43% de Chauriens.

Les 5 grandes caractéristiques du territoire de la CCCLA

Un territoire en croissance démographique avec une progression de 24 874 habitants en 2007 à 26 668 en 2017. La proximité de la métropole toulousaine a créé au fil des années une réelle attractivité pour notre territoire mais aussi de **nouveaux besoins en matière de logements, d'emplois, de mobilités, d'infrastructures, d'équipements et de loisirs**. Les services publics se montrent bien dimensionnés. Néanmoins l'accès aux soins, la prise en charge de la dépendance et l'utilisation des services numériques peuvent être améliorés. Ce dernier point bénéficiera du déploiement du réseau public THD.

Un territoire au caractère rural et naturel. La CCCLA comprend **34 310 hectares de surface agricole** et 48 % d'espace végétal qualifié en zone naturelle d'intérêt écologique. Le Canal du Midi, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco représente un élément fédérateur majeur au cœur de cette ruralité aux paysages préservés.

Un territoire générateur d'emplois variés autour de plusieurs filières économiques : l'agriculture, l'industrie, l'artisanat et le tourisme. Le « ratio » de 1 emploi pour 2.6 habitants est ici supérieur à celui du territoire du Scot de l'aire urbaine toulousaine.

Un territoire où la proportion des populations fragiles reste importante. Sur l'aire de la CCCLA, le taux de pauvreté s'élève à 17% (contre 15% en moyenne en France), on y répertorie 22% de familles monoparentales et 4% de ménages bénéficiant de l'allocation pour adultes handicapés. **27% de la population de la CCCLA ont plus de 60 ans** et 2 862 personnes plus de 75 ans. Malgré ce vieillissement global, 23% des habitants y sont aujourd'hui âgés de moins de 20 ans (soit 1.1% de plus que la moyenne départementale). **Le taux de formation de la population active se révèle plus faible** que celui de la moyenne nationale (seulement 26,1% des + de 15 ans non scolarisés possèdent un diplôme au moins équivalent au bac +2, contre 30% en France).

Un territoire avec des communes-pôles. **9 communes** sur les 43 qui composent la CCCLA **animent le bassin de vie** en proposant des équipements et services qui répondent aux besoins courants de l'ensemble des habitants.

4 grands enjeux à considérer en amont du Projet de Territoire

Intégrer la transition écologique, la numérisation de l'économie et des services, le vieillissement de la population.

Tenir compte du cadre réglementaire qui s'annonce et notamment des projets de loi « 4D » (déconcentration, décentralisation, différenciation, décomplexification) et « Climat et Résilience ».

Intégrer les différentes réformes de la fiscalité locale engagées par l'État. L'éventualité de la participation des collectivités locales à la réduction des déficits publics locaux implique la recherche de nouvelles ressources financières. Se profile également la nécessité de construire **la convergence tarifaire** intercommunale pour la collecte des déchets ménagers et les compétences « eau et assainissement ».

S'assurer de l'appropriation de l'intercommunalité par les élus et usagers, faire en sorte qu'elle soit perçue comme une entité complémentaire des communes ; ne pas laisser penser que Castelnaudary concentre les moyens et projets ; pallier par la pédagogie le déficit de connaissance des compétences, actions et services de la CCCLA.

LA MÉTHODE

La Communauté de communes a mis en œuvre sur la période 2015-2020 un premier projet intercommunal qui reposait sur trois principes structurants :

- **faire** porter les efforts sur le **développement économique et touristique**,
- **adopter** un **pacte fiscal** pour ne pas augmenter la pression sur les impôts directs,
- **pérenniser** et **développer** les **services rendus à la population**.

Le bilan de ce premier projet atteste d'un taux de réalisation important ainsi que du respect des objectifs initiaux. Néanmoins, sa méthode d'élaboration n'a pas permis aux élus municipaux de se l'approprier totalement même s'il avait été initialement validé par 39 des 43 communes.

Lors de la conférence des maires du 17 décembre 2020, il a été décidé que les principes méthodologiques suivants guideraient la construction du nouveau projet, 2020-2026 :

- **élaborer** le projet de territoire de façon **coopérative** en impliquant une **équipe projet** composée des vice-présidents et techniciens,
- **appliquer** un mode d'emploi ouvrant à une **participation large** et à l'**appropriation des propositions**,
- **décider** de l'**accompagnement** concret **de la démarche** par le savoir-faire du cabinet « Territoires & Développement ».

JANV. 2021

Rencontre de plus de 500 conseillers municipaux sur les atouts, faiblesses, opportunités et menaces du territoire pour recueillir la matière sociale du projet

FÉV. 2021

Synthétisation des réunions communales et séminaire de travail pour faire ressortir les enjeux et les actions

MARS 2021

Valider et prioriser les enjeux et actions pouvant être développés dans le cadre du projet. Les conseils municipaux ont ainsi fait remonter plus de 300 propositions

AVRIL 2021

Compilation et organisation des propositions autour de thématiques-clefs. À l'issue de ce travail sont ressortis 4 grands défis et 20 axes

MAI 2021

Avis favorable sur les 20 axes du projet prioritaires lors de la conférence des maires du 25 mai 2021. **Détail et évaluation** des actions par l'équipe projet

JUIN 2021

Hiérarchisation en 4 catégories par le bureau communautaire en fonction des choix stratégiques exprimés, de la faisabilité et des capacités financières. Validation du plan d'actions par la conférence des maires le 29 juin

La dernière étape consiste en la validation du processus par le Conseil communautaire et les 43 Conseils municipaux. Elle a débuté le 7 juillet 2021 pour s'achever le 10 octobre 2021.

La coopération d'élus et de techniciens au sein de l'équipe projet, les échanges aux niveaux communal et intercommunal puis le travail lors de la conférence des maires a permis la création d'un Projet de Territoire qui transcrit une vision collective et partagée.

C'LE projet de territoire 2020-2026

Le projet s'appuie sur

- **4 défis et leviers d'actions**
 - **20 axes de travail**
- et comporte
- **99 actions opérationnelles**

hiérarchisées en **4 catégories**

Les **4 catégories** :

-  à continuer
-  à réaliser
-  à engager
-  à étudier

Les actions à continuer (➡) et à réaliser (👍) sont conditionnées par le niveau de financement possible (autofinancement estimé à 500 000 €/an grâce à une épargne nette de 600 000 €/an).

Les actions à engager (⚙️) et à étudier (🔍) seront réalisées en fonction des opportunités financières et de l'évolution des recettes.

Défi 1

**S'APPUYER SUR LES LIGNES DE FORCES ET LES POTENTIELS DU TERRITOIRE
COMME LEVIERS DE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE ET POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS**

> Soutenir le développement économique

- ➡ Maintenir l'engagement financier de la CCCLA en faveur du développement économique
- ⚙️ Renforcer l'attractivité du territoire en direction des étudiants en enseignement supérieur en recherche de lieux de stages
- 👍 Contribuer à l'insertion des jeunes du territoire dans un parcours d'enseignement supérieur
- ⚙️ Faciliter les embauches pour les chefs d'entreprises du territoire
- ➡ Continuer le financement de Territoires d'Industrie à hauteur de 13 000 €/an
- 👍 Acquérir de nouvelles réserves foncières
- 👍 Poursuivre les aides à l'immobilier d'entreprise à hauteur de 7 500 €/an
- 👍 Mettre en œuvre une démarche de promotion/prospection
- 👍 Mettre en place un dispositif spécifique dédié à l'accueil des salariés
- 👍 Réaliser un diagnostic sur les activités commerciales et artisanales
- 👍 Soutenir la plateforme locale Initiative Carcassonne Castenaudary (1 500 €/an)
- 👍 Aménager une nouvelle zone d'activité économique
- 👍 Faciliter la construction de projets professionnels pour les habitants du territoire
- ⚙️ Développer l'accès aux formations aux métiers du numérique et établir des stratégies pour l'installation d'entreprises du secteur du numérique
- ⚙️ Favoriser de nouvelles dynamiques de consommation
- 👍 Acquérir une solution numérique de vente en ligne pour les artisans et les commerçants du territoire

> Renforcer l'attractivité touristique du territoire

- 🔍 Établir un panorama des ressources patrimoniales du territoire
- ⚙️ Réaliser un plan de gestion du site de la Ganguise
- ➡ Accompagner les porteurs de projets touristiques avec l'office du tourisme
- 👍 Reproduire la chasse aux trésors dans les villages qui le souhaitent
- ⚙️ Mettre en place un groupe de travail spécifique sur les sentiers de randonnée multi-usages autour du patrimoine local
- ⚙️ Mettre en œuvre des panneaux touristiques dans chaque commune
- ⚙️ Organiser un forum d'associations culturelles

> Conforter le rôle et la place de l'agriculture sur le territoire

24. 👍 Mettre en valeur le patrimoine gastronomique local
25. 👍 Valoriser le potentiel agricole du territoire par la diversification et la structuration des filières agricoles durables
26. 👍 Développer une économie circulaire
27. 👍 Développer l'économie locale via les circuits de proximité
28. 👍 Faire de l'alimentation un vecteur de solidarité et de lien social
29. 👍 Engager le territoire dans une restauration hors domicile durable et locale
30. 👍 Informer et sensibiliser les habitants et l'ensemble des consommateurs
31. 👍 Encourager et faciliter la transmission et l'installation agricole

Défi2

ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR QUE LE TERRITOIRE RÉUSSISSE SA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

> Poursuivre une politique exemplaire en matière de gestion des déchets

32. ➡ Poursuivre l'optimisation de la collecte et la valorisation des déchets
33. 👍 Harmoniser la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
34. 🔍 Revoir la question de la collecte des déchets et sa fiscalité

> Devenir un territoire à énergie positive

35. ⚙️ Favoriser la consommation de cette énergie par les habitants et les entreprises du territoire
36. ➡ Accompagner les projets pour favoriser leur construction
37. ⚙️ Mettre en œuvre une démarche systématique avec les opérateurs permettant un retour juste d'une partie de la rente vers le territoire ; étudier dans ce cadre l'opportunité d'investir dans la production des Énergies Renouvelables (EnR) pour diversifier les recettes des communes et de la CCCLA ; soutenir l'implantation de projets de production d'EnR utilisant d'autres technologies dès lors que les communes, le monde agricole et les services de l'État sont d'accord pour leur implantation
38. 👍 Communiquer sur les petits gestes pour la protection de l'environnement
39. ➡ Définir en accord avec les communes, les services de l'État et le monde agricole, les 200 hectares qui seront affectés à ces projets (photovoltaïque)
40. 🔍 Étudier et réaliser si nécessaire une charte de l'environnement

> Accompagner la transition climatique

41. 🔍 Accompagner les acteurs économiques dans la transition écologique notamment les agriculteurs étant donné l'importance du rôle qu'ils peuvent jouer dans la préservation des terres cultivées

> Favoriser les déplacements à l'intérieur du territoire bas carbone

42. 🔍 Répertorier et communiquer sur les moyens de mobilité existants
43. ⚙️ Favoriser la création d'un réseau de voies vertes et pistes cyclables
44. ⚙️ Renforcer l'information entre la CCCLA et la Région sur le cadencement des bus et des trains
45. 🔍 Réfléchir sur l'évolution de l'offre de transport à la demande pour la rendre plus adaptée aux usagers
46. 🔍 Développer le covoiturage par le déploiement d'une application dite « de trajets de proximité »

> Construire un service intercommunal de l'eau et de l'assainissement performant

- 47.  Effectuer une étude comparative entre la Régie et la Délégation en Service Public (DSP) pour le même service et un prix de l'eau ramené au m³
- 48.  Mettre en œuvre la convergence des tarifs d'eau et d'assainissement

> Favoriser les économies d'eau

- 49.  Envisager la possibilité de réutilisation des eaux usées traitées : à voir au niveau national. Actuellement seulement 1% des eaux usées sont traitées pour être réutilisées (investissements lourds)
- 50.  Rendre possibles les doubles comptages : compteur eau potable et compteur « jardin » autorisés sous certaines conditions (exemple : maraicher)
- 51.  Stocker l'eau potable pour tous les écarts : non faisable car qualité de l'eau à assurer 365 jours/ an. Suivi Agence Régionale de Santé (ARS) réalisé de façon imprévue et pouvant être source d'un résultat non conforme en cas de prélèvements

> Assurer le bon état écologique des cours d'eau et leur entretien

- 52.  Faire connaître la Gémapi

Défi 3

MAILLER LE TERRITOIRE AVEC DES ÉQUIPEMENTS, SERVICES ET ACTIONS PERMETTANT DE RENFORCER LA COHÉSION TERRITORIALE ET SOCIALE

> Déployer le Très Haut Débit sur tout le territoire intercommunal

- 53.  Participer au financement de la phase 2 du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN)

> Accompagner les habitants dans leurs démarches

- 54.  Créer une maison France Services sur la commune de Castelnaudary
- 55.  Réaliser un état des lieux et d'une étude de besoin de tiers lieux
- 56.  Mettre en œuvre des projets de tiers lieux

> Anticiper les besoins des populations à tous les âges de la vie

- 57.  Valoriser les métiers de l'accompagnement à domicile
- 58.  Développer et améliorer les services en direction des personnes handicapées
- 59.  Pérenniser financièrement le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
- 60.  Organiser des actions d'animation visant à rompre l'isolement
- 61.  Renforcer l'offre d'accueil intermédiaire
- 62.  Nouer des partenariats avec les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

> Structurer l'offre pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse

- 63.  Mettre en place une offre d'accueil enfance-jeunesse à l'échelle intercommunale

> Faciliter l'accès aux soins pour tous

- 64.  Soutenir les démarches visant à renforcer la présence des services d'urgence au sein du Centre hospitalier de Castelnaudary
- 65.  Soutenir la maison médicale de garde
- 66.  Soutenir le Centre hospitalier de Castelnaudary pour la pérennisation et le renforcement des services du SMUR
- 67.  Intégrer le parcours de soin
- 68.  Assurer la participation financière de la CCCLA au fonctionnement des Services Départementaux d'Incendie et de Secours
- 69.  Pérenniser le contrat local de santé

- 70.  Encourager l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires dans les casernes de notre territoire
- 71.  Déployer les moyens pour la téléconsultation
- 72.  Relayer les dispositifs régionaux et départementaux en direction des professionnels de santé
- 73.  Participer aux travaux de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
- 74.  Soutenir le recrutement de soignants salariés par les communes

> Faire du lien avec et entre les habitants

- 75.  Recruter un chargé de mission en communication
- 76.  Mettre à jour les outils existants
- 77.  Promouvoir le territoire
- 78.  Fédérer les populations autour d'événements porteurs de lien et d'appartenance

> Favoriser l'accès à la culture pour tous les habitants du territoire

- 79.  Poursuivre les actions actuelles de l'école de musique et des bibliothèques
- 80.  Créer un nouveau lieu d'enseignement musical
- 81.  Renforcer l'action culturelle : densifier, développer le nomadisme, la diffusion, la médiation, l'aide à la création et aux pratiques des amateurs sur le territoire, en tissant du lien entre associations, artistes et habitants
- 82.  Construire une nouvelle médiathèque à Labastide d'Anjou
- 83.  Établir un schéma de développement culturel et patrimonial, avec de nouveaux champs d'actions

> Renforcer la cohésion sociale

- 84.  Lutter contre la précarité
- 85.  Développer l'animation sociale
- 86.  Analyser les besoins sociaux
- 87.  Faciliter l'insertion par l'économie

Défi 4

INSTALLER UN MODE DE GOUVERNANCE INCLUSIF POUR UNE « COMMUNAUTÉ D'ENVIE »

> Améliorer les informations et les échanges entre élus, agents et population

- 88.  Généraliser les groupes de travail pour améliorer le fonctionnement des services
- 89.  Développer le projet RH 2020-2026 qui assure le recrutement, la formation, la mise à niveau des agents de la CCCLA
- 90.  Mettre en œuvre les projets de service issus du projet en veillant à impliquer l'ensemble des agents de la CCCLA
- 91.  Augmenter les temps d'échange avec les secrétaires de mairie sur la base de la tenue de 2 réunions annuelles
- 92.  Produire un guide des services à destination des élus et des usagers
- 93.  Déployer des outils numériques pour favoriser l'accès aux services et à l'information des usagers, élus et agents
- 94.  Mettre en œuvre un temps d'échange annuel entre la CCCLA et l'ensemble des Conseils municipaux, systématiser les rencontres entre les différents Conseils municipaux et les binômes élus-techniciens
- 95.  Créer 5 commissions stratégiques
- 96.  Généraliser la consultation des usagers pour évaluer leurs besoins et la qualité attendue des services rendus par la CCCLA
- 97.  Établir un conseil de développement

> Agir dans une logique de proximité et d'efficacité

- 98.  Mettre en place une commission mutualisation
- 99.  Réaliser un schéma de mutualisation

LA GOUVERNANCE

Nous avons tenu à intégrer à la préparation du **Projet de Territoire 2020-2026** une charte de gouvernance afin que chaque commune puisse comprendre et visualiser les règles et les objectifs de l'intercommunalité dont elle est membre.

Rappel du cadre réglementaire

Le fonctionnement de la CCCLA est régi par le code général des collectivités territoriales. Ses affaires sont réglées par un Conseil communautaire de 71 membres répartis en fonction de la population municipale, avec un représentant au minimum par commune. Le Conseil communautaire élit un Président et des Vice-présidents formant un bureau communautaire qui règle les affaires courantes. La conférence des maires permet à chaque commune de participer aux prises de décision quelle que soit sa taille. Le Conseil communautaire peut créer des commissions, suivant l'article L.2121-22 du CGCT. Il existe une obligation d'information des Conseils municipaux de l'action de la Communauté de communes qui passe par la transmission annuelle d'un rapport d'activité et des comptes administratifs, ainsi que par une copie de convocation et un compte-rendu des réunions de l'organe délibérant.

La nouvelle CHARTE DE GOUVERNANCE permet de :

- **Garantir la participation de tous les élus** à la construction des actions communautaires avec 5 commissions stratégiques de 10 à 15 membres (Développement territorial ; Solidarité, cohésion et action sociale ; Services aux habitants, aux communes et cadre de vie ; Gouvernance et développement durable ; Ressources et moyens).
- **Renforcer l'esprit communautaire** avec un temps d'échange annuel entre CCCLA et Conseils municipaux ; des rencontres régulières entre Conseils municipaux et binômes élus-techniciens ; 2 réunions annuelles avec les secrétaires de mairie ; la réalisation de guides des services.
- **Développer la participation des citoyens** avec consultation sur les services attendus de la CCCLA et création d'un conseil de développement pour nourrir le débat sur les politiques et projets menés.
- **Agir dans une logique de proximité et d'efficacité** avec : un nouveau schéma de mutualisation, un développement du projet RH, l'implication de l'ensemble des agents de la CCCLA dans les projets, le déploiement d'outils numériques pour l'accès aux services et à l'information.

LE PACTE FISCAL ET FINANCIER

Le projet prévoit de subvenir à des dépenses d'investissement et de fonctionnement supplémentaires tout en tenant compte des réformes fiscales engagées par l'État.

Objectifs et engagements :

OBJECTIF 1 : CONSOLIDER LA RELATION FINANCIÈRE ENTRE LES COMMUNES ET LA CCCLA

Engagement n°1 : maintenir les reversements faits aux communes au niveau de 2020,

Engagement n°2 : reconduire le partage de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) pour faciliter l'implantation d'EnR.

OBJECTIF 2 : SÉCURISER LE FINANCEMENT DU PROJET INTERCOMMUNAL 2020-2026

Engagement n°3 : ne pas augmenter la pression fiscale intercommunale,

Engagement n°4 : financer le projet intercommunal par la recherche de nouvelles recettes (avec l'investissement dans l'installation de production d'EnR et le partage du foncier bâti économique généré par les zones d'activités intercommunales),

Engagement n°5 : piloter le phasage du projet par la conférence des maires.

OBJECTIF 3 : GARANTIR L'ÉQUITÉ FISCALE ET TARIFAIRE ENTRE LES HABITANTS ET ENTREPRISES DU TERRITOIRE

Engagement n°6 : réaliser la convergence des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

Engagement n°7 : engager l'harmonisation des tarifs d'assainissement collectif et de l'eau potable.

OBJECTIF 4 : DENSIFIER LES MUTUALISATIONS ET COOPÉRATIONS FINANCIÈRES LOCALES

Engagement n°8 : développer avec les communes volontaires de nouvelles pistes de coopération et de mutualisation.